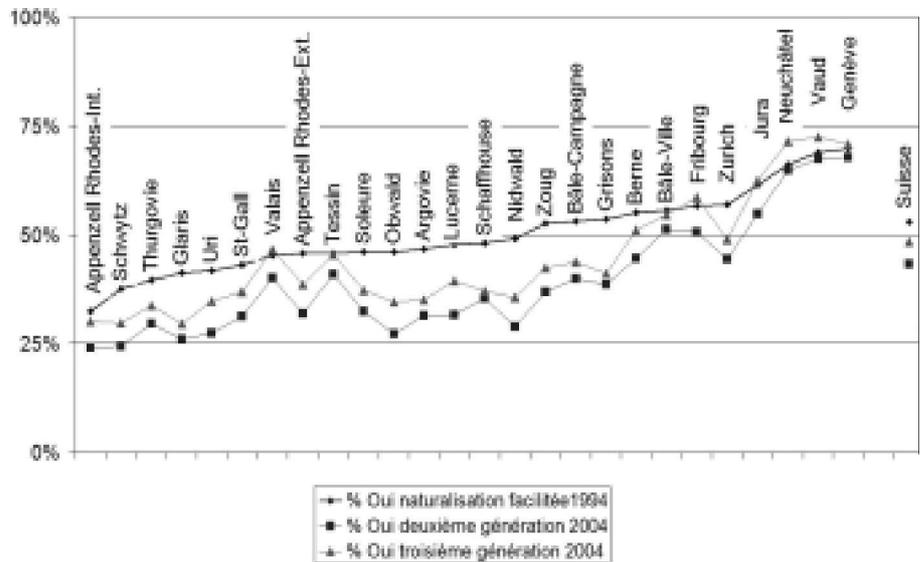


Suisse alémanique, où vas tu ?

Après le vote sur les naturalisations, il est inutile d'invoquer l'opposition entre les petites communautés alpêtres et les zones urbaines ouvertes ou de se gargariser du Röstigraben. Les données culturelles et historiques sont connues, et l'on ne modifie pas le passé. Il aurait été naïf d'attendre des majorités de oui en Suisse primitive et les ré-

gressé. En revanche, ils ont lourdement chuté dans les zones germanophones. Ce résultat contredit le principe selon lequel il est plus difficile de faire progresser le oui lorsque le pourcentage est déjà élevé. La quasi-stabilité du résultat tessinois est remarquable, alors que ce canton était nettement dans le camp du non il y a dix ans. Contrairement aux cantons alémaniques



gions limitrophes de la France n'allaient pas basculer dans la xénophobie. En revanche, l'examen de la dynamique des dix dernières années est fort instructif. On constate, en comparant les résultats du week-end dernier avec le vote de 1994 sur les naturalisations facilitées (voir graphique), que dans les zones francophones et au Tessin les pourcentages de oui se sont presque maintenus, voire ont légèrement

augmenté. En revanche, ils ont lourdement chuté dans les zones germanophones. Cette évolution divergente entre la Suisse alémanique et le reste du pays au cours de la décennie écoulée ne saurait s'expliquer par le contexte culturel ou historique, car ce dernier n'a pas fondamentalement changé.

continue en page 2

Dans ce numéro

Les élites alémaniques démissionnent face aux débordements des l'UDC et de ses alliés.

Lire l'édito et en page 2

La Poste change. Privée ou publique, elle s'adapte au marché qui l'entoure.

Lire en page 3

La nouvelle loi sur le Tribunal fédéral révisé les conditions d'accès aux procédures judiciaires.

Lire en page 4

La constitution d'UNIA renforce le pouvoir d'action du mouvement syndical suisse.

Lire en page 5

La formation continue s'adresse surtout aux cadres dans l'intérêt des entreprises.

Lire en page 6

Le fantasme de l'islam

La demande d'adhésion à l'Union européenne de la Turquie risque de pénaliser un nouveau débat sur les naturalisations facilitées en Suisse.

Lorsqu'une votation échoue sur un sujet de société comme la naturalisation facilitée, il s'écoule généralement entre cinq et dix ans avant que la question ne soit remise sur le tapis. Les partisans cherchent à faire évoluer peu à peu les mentalités jusqu'à l'acceptation finale. L'assurance maternité ou l'adhésion à l'ONU ont suivi ce schéma. Il risque de ne pas se reproduire pour la naturalisation des jeunes étrangers. D'une part, le soutien à ce projet est en recul depuis dix ans et d'autre part la candidature de la Turquie à l'Union européenne risque d'être un véritable chiffon rouge pour les opposants.

Les résultats de la votation semblent montrer, selon l'institut Gfs de Berne, qu'il existe une certaine corrélation entre le poids du non et la présence en nombre de jeunes issus de l'ex-Yougoslavie, autrement dit et pour l'essentiel, de Bosniaques et Ko-

sovars de tradition culturelle musulmane. Les craintes déjà largement perceptibles en Europe autour de la candidature turque - poids de la population, pauvreté du pays, risque de ré-islamisation intérieure, démocratisation insuffisante - seront d'autant plus amplifiées en Suisse que nous sommes hors de l'Union, que nous n'aurons donc pas de prise sur les négociations et que le fantasme d'une Suisse qui résiste face à une déferlante turque sur l'Europe sera à coup sûr largement agité.

Le poids de l'histoire

Rappelons que la Commission européenne présentera en octobre 2004 un «Rapport sur les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion», assorti d'une recommandation sur l'ouverture ou non des négociations d'adhésion avec ce pays. Le Conseil européen, qui se réunira en dé-

cembre 2004 sous présidence néerlandaise, prendra une décision sur le respect par la Turquie des critères politiques de Copenhague et, en fonction de cette décision, ouvrira ou non les négociations.

Certains opposants à la candidature turque invoquent le siège de Vienne en 1683 et la défaite des Ottomans. Pour eux une adhésion de la Turquie serait une trahison de l'histoire. Des partisans de la Turquie évoquent Paul de Tarse et l'évangélisation de l'Asie mineure, preuve selon eux de la vocation européenne du territoire, argument qui semble tout de même un peu tiré par les cheveux. Gageons qu'en Suisse, si la question de la naturalisation facilitée des jeunes étrangers est à nouveau posée, le débat ne se nourrira pas d'arguments historiques de haut vol. La question turque sera centrale et risque de renvoyer aux calendes grecques toute décision positive. *jj*

Suisse alémanique, où vas tu?

En réalité, c'est la tonalité du débat public qui donne la seule explication plausible. En Suisse romande, les forces bourgeoises éclairées ont maintenu un relatif cordon sanitaire autour des composantes xénophobes de l'UDC. Cela contraste avec l'attitude du PDC et des Radicaux alémaniques qui s'en sont tenus à l'attitude suiviste de l'UDC et ne se sont réveillés que trois jours avant la votation. Cette attitude avait déjà ouvert les portes du Conseil fédéral à Christoph Blocher.

Les médias romands, à de malheureuses exceptions près, ne cherchent pas à faire de l'audience et de l'argent sur le dos des étrangers. En Suisse romande, la télévision ne focalise pas pendant des semaines l'attention de

toute l'opinion publique sur un jeune étranger qui se vante de ses dépassements de vitesse crétiens. Or c'est ce que vient de faire la mal nommée «Schweizer Fernsehen», en ne manquant évidemment aucune occasion de souligner l'origine balkanique de ce chauffard.

L'économie suisse traverse une phase difficile, dont l'origine tient aussi à notre isolement européen, qui a été, il faut le rappeler, imposé en 1992 par l'UDC. Dans ces conditions, le simple citoyen peut être tenté de faire de l'étranger - fût-il petit-fils d'immigrant - un bouc émissaire. Pour combattre ce penchant dont l'histoire nous montre qu'il est inhérent à la nature humaine, il faut un engagement constant et déterminé. L'explication ra-

tionnelle des enjeux et la défense des droits fondamentaux des minorités - le droit de cité en est un - représentent certes un travail de Sisyphe. Mais c'est une mission noble et indispensable au maintien de la démocratie. En Suisse romande et au Tessin, les élites politiques, économiques, médiatiques, culturelles, intellectuelles, sportives et religieuses s'efforcent de l'assumer, avec un succès aussi indéniable que précaire. Aujourd'hui, il faut constater que ces mêmes élites ne remplissent pas leur rôle outre-Sarine. Il est temps qu'elles se ressaisissent pour éviter que notre pays ne devienne une vaste *landsgemeinde* populiste et xénophobe. C'est une affaire de morale autant que de politique. *rn*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Alex Dépraz (ad)
Carole Faes (cf)
André Gavillet (ag)
Roger Nordmann (rn)
Charles-F. Pochon (cfp)
Jean Christophe Schwaab (jcs)

Andreas Mauz, Feuxcroisés

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40

E-mail
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

La troisième distribution

Régie fédérale ou entreprise partiellement privatisée, la Poste change de peau bien au-delà des prévisions et malgré les résistances.

Personne ne songe à momifier la poste telle qu'elle est. L'adaptation aux circonstances techniques et économiques est inéluctable, admettaient les défenseurs de l'initiative refusée de peu par le peuple et clairement par les cantons. De fait, déjà sous l'ancien régime du monopole total, celui des PTT, la poste a évolué autant que récemment par l'effet de la libéralisation partielle. C'est une leçon de chose politique.

En 1953, à la suite d'un référendum, le peuple fut appelé à voter sur une augmentation du timbre-poste décidée par les Chambres fédérales, la lettre de rayon local passant de 10 à 15

centimes et pour le rayon général de 20 à 25 centimes. Il s'agissait notamment pour les PTT de respecter l'article 36 de l'ancienne Constitution qui stipulait que «le produit des postes et des télégraphes appartient à la caisse fédérale». D'éminents professeurs de droit public, commentant cet article, estimaient que le versement à la Confédération devait être au moins le septième du chiffre d'affaires. Or la contribution des PTT tendait à s'amenuiser en pour-cent. En 1937, le budget fédéral était de 548 millions et le versement des PTT de 25 millions, soit 4,5%, mais en 1953, le budget fédéral avait passé à deux milliards et le verse-

ment de 40 millions des PTT ne représentait plus que 2%. On rappelle, aboutissement ultime de la tendance, que l'initiative prévoyait, si nécessaire, le financement du service postal par la Confédération!

Economies

Dans l'agglomérat téléphone-télégraphe-poste, la poste était l'entreprise déficitaire (44 millions en 1951). Elle devait donc s'adapter pour permettre au PTT de continuer à alimenter la caisse fédérale. La contribution exigée par la Constitution a donc joué le rôle stimulant dévolu aujourd'hui à la concurrence. Outre la hausse des tarifs, furent décidées des économies. D'abord la suppression de la troisième distribution.

La troisième distribution était effectuée dans toutes les villes de plus de 5 000 habitants; dans

2576 localités, il y avait deux distributions. Et un commentateur pouvait écrire: «Il est instructif de relever que New York n'a qu'une distribution quotidienne» (Albert Redard, secrétaire syndical des postiers, *Revue syndicale suisse*, mars 1953).

Survivances des régies cantonales, 110 000 bureaux jouissaient de la franchise postale. Aussi un envoi sur neuf était acheminé franc de port. La poste de l'époque se vantait d'avoir la plus forte densité de boîtes aux lettres: une pour 270 habitants! et unique au monde, 2 400 automates distributeurs de timbres-poste et de cartes postales. C'était l'époque où l'on croyait à l'avenir du télégraphe et où l'on ne croyait pas possible une mécanisation du tri. L'évolution s'est faite quel qu'ait été le régime de propriété et de monopole. *ag*

La Turquie et l'Union européenne

Quelle maladresse européenne de déposer un rapport favorable à l'ouverture des négociations avec la Turquie, à la veille de référendums importants en France et en Grande-Bretagne! Le refus de l'adhésion turque risque de se transformer en refus de la Constitution.

La Constitution précisément ne définit l'appartenance à l'Europe que par une tautologie: «L'Union est ouverte à tous les Etats européens qui respectent ses valeurs et qui s'engagent à la promouvoir en commun.» (art premier, alinéa 2) La Turquie est-elle un Etat européen?

Laïcité, qui exige pour le moins que les lois civiles et pénales ne soient pas la transcription directe d'un code religieux, et démocratie, qui veut que les citoyens s'organisent librement pour élire magistrats et représentants: en Turquie ces deux concepts constitutionnels sont en contradiction.

La laïcité, héritage d'Atatürk, est garantie par l'état-major de l'armée, qui a récemment dissous un parti islamiste vainqueur aux élections. La démocratie est donc non démocratiquement sous contrôle. Et si elle ne l'était plus, la laïcité en pâtirait. La Turquie ne peut sortir de cette contradiction qui plombe sa qualification européenne. *ag*

Les concessionnaires

Dans la campagne sur l'initiative postale, il a été beaucoup débattu de la participation financière, éventuelle, de la Confédération, mais fut passé sous silence la contribution inscrite dans la loi et exigible des concessionnaires qui limitent leur activité à des zones et des secteurs rentables, sans desservir l'ensemble du pays à un tarif unique indépendant de la distance.

Cette cautèle à la libéralisation est de première importance. Certes la contribution des concessionnaires ne peut être exigée que si le monopole

(ou ce qu'il en restera) ne couvre plus les frais du service universel. Mais cette clause est de nature à orienter la politique de la Poste. Plutôt que de pousser à l'extrême les économies, elle peut laisser apparaître un déficit, obligeant les concurrents, gourmands des seuls «bons morceaux», à financer les services que la distance et la faible densité de la population rendent non rentables.

Pour la gauche, la participation des concessionnaires est, répétons-le, de première importance, théorique et pratique. *ag*

Plus de justice, moins de plaideurs

Le Conseil national examine la nouvelle loi sur le Tribunal fédéral. Le contrôle de l'accès à la justice est en jeu.

La nouvelle loi sur le Tribunal fédéral figure cette semaine à l'ordre du jour du Conseil national. Ce dossier, aux allures techniques mais aux enjeux de fond, est peut-être sorti de son enlisement grâce à de nouvelles propositions de la Commission des affaires juridiques du Conseil national.

En février 2001, dans la foulée de la révision totale de la Constitution, le Conseil fédéral propose aux Chambres une nouvelle loi sur le Tribunal fédéral. Le but prioritaire de cette révision est de décharger les deux plus hautes autorités judiciaires du pays : le Tribunal fédéral de Lausanne qui s'occupe des droits publics, civil et pénal, et le Tribunal fédéral des assu-

rances de Lucerne qui s'occupe spécifiquement des litiges en matière d'assurances sociales.

Le gouvernement propose de restreindre de manière importante l'accès au Tribunal fédéral. Le projet prévoit essentiellement trois mesures pour limiter les recours : une nette augmentation de ce que les juristes appellent la valeur litigieuse, soit le montant en jeu sur le plan civil pour pouvoir recourir (de 8 000 à 40 000 francs) ; une limite en matière pénale qui empêche les condamnations à de courtes peines de monter jusqu'à Mon Repos et, dans le domaine sensible des assurances sociales, une limitation de l'examen des recours aux questions juridiques à l'exclusion de celles re-

levant du fait. Avec un lot d'autres mesures plus techniques, le projet restreint l'examen des juges fédéraux aux causes censées mériter leur attention.

De nouvelles propositions

Le projet suscite toutefois des réactions virulentes. Les Juristes démocrates suisses y voient une restriction inadmissible de l'accès à la justice et promettent un référendum. Après son examen par le Conseil des États, les juges fédéraux eux-mêmes, fait plutôt rare, critiquent une loi qu'ils estiment déséquilibrée. Soucieux de sortir de l'ornière, le nouveau chef du département fédéral de justice et police, Christoph Blocher, reprend le dossier en main : à la fin de l'année dernière la Commission des affaires juridiques du Conseil national a confié au département le soin de faire de nouvelles propositions. Le conseiller fédéral a lui-même présidé le groupe de travail qui a élaboré cette nouvelle mouture de la loi. Celle-ci vient de rencontrer l'approbation de la majorité de la commission du Conseil national.

Par rapport au projet initial, le texte soumis aux députés lâche du lest sur tous les points sensibles. La fameuse valeur litigieuse est abaissée à 30 000 francs ; de plus, dans les domaines du droit du bail et du travail, la valeur est fixée à 15 000 francs pour tenir compte du besoin important de protection judiciaire dans ces deux domaines, y compris pour des sommes plus faibles. En matière pénale, les limites d'accès sont supprimées : toute condamnation peut faire l'objet d'un recours au Tribunal fédéral pour garantir une applica-

tion uniforme du droit fédéral. Dans le domaine des assurances sociales également, une concession importante a été faite : le recours pourra porter sur les faits dans certains cas particuliers, notamment si la décision attaquée concerne l'octroi ou le refus des prestations d'assurance invalidité. Ainsi, le Tribunal fédéral des assurances pourra continuer à se prononcer, par exemple, sur le bien-fondé d'une expertise médicale fixant le taux d'invalidité d'un assuré, au contraire de ce que prévoyait le projet.

Simplifier la procédure

L'actuelle loi d'organisation judiciaire prévoit un système d'une complexité décourageante. Les praticiens déposent parfois plusieurs recours pour s'assurer qu'un au moins soit examiné par le Tribunal fédéral ! Le projet de loi a le mérite de simplifier la procédure en unifiant certaines voies de recours. Voilà qui constitue une amélioration non négligeable du fonctionnement de la justice. Mais le confort des professionnels qui procèdent devant le Tribunal fédéral ne doit pas occulter le cœur du débat, soit celui de l'accès à la justice et du rôle des plus hautes instances judiciaires. Avec les aménagements apportés par la commission du Conseil national, le nouveau texte restreint de manière tolérable les droits du justiciable, mais il en irait différemment si le Conseil national ne suivait pas ces propositions. Les citoyens sont attachés à leurs droits en la matière : en 1990, une réforme de l'organisation judiciaire qui voulait limiter trop largement l'accès au Tribunal fédéral avait échoué devant le peuple. *ad*

Situation actuelle

Valeur litigieuse exigée pour recourir : 8000 francs.
Droit pénal : toutes les condamnations peuvent faire l'objet d'un recours.
Droit des assurances sociales (TFA de Lucerne) : recours pouvant porter sur des questions de droit et de fait.
Système de recours compliqué, plusieurs recours sont parfois nécessaires.

Texte soumis au Conseil national

Valeur litigieuse exigée pour recourir : 30000 francs, sauf pour les litiges de droit du bail et de travail à 15000 francs.
Droit pénal : toutes les condamnations peuvent faire l'objet d'un recours.
Droit des assurances sociales : recours en principe limité aux questions de droit, recours sur les faits possibles pour les prestations en matière d'AI, d'assurance accidents et d'assurance militaire
Système de recours simplifié : trois voies; droit public, droit civil, droit pénal.

www.parlament.ch

(révision législative: loi sur le Tribunal fédéral)

www.ofj.admin.ch

(révision de la loi fédérale d'organisation judiciaire)

www.djs-jds.ch (justizreform), site des Juristes démocrates suisses, fer de lance des opposants au projet.

La fusion finale

Les principaux syndicats des secteurs secondaire et tertiaire vont se regrouper pour faire face à l'évolution du marché du travail.

Le mouvement syndical suisse s'est longtemps développé en syndicats de branches. A chaque profession, chaque branche, voire à chaque entreprise, son syndicat. Cette organisation découlait d'une certaine logique: les conventions collectives de travail (CCT) ne couvrent en général pas plus d'une branche, quand elles ne se limitent pas à une seule entreprise. Pour le travailleur organisé, qui auparavant conservait son métier et son employeur durant toute sa vie active, le besoin d'une alliance avec les employés des autres branches ne se faisait que peu sentir. De plus, l'excellent climat social qui régnait dans notre pays favorisait les petits syndicats, qui négociaient avec un patron qu'ils connaissaient bien, souvent dans une atmosphère conviviale. C'étaient aussi souvent les barrières cantonales ou linguistiques qui définissaient le champ d'action des associations de travailleurs.

Après la crise économique

La crise des années 1980 a changé la donne. La montée du chômage, phénomène marginal lors des Trente glorieuses a augmenté la pression du patronat sur les travailleurs. Les pertes d'emplois ont poussé ces derniers à changer plus fréquemment d'entreprise, voire de métier. Faire un apprentissage n'est de plus en plus souvent que le moyen d'obtenir un CFC, qui sert alors de tremplin à une carrière dans un domaine parfois très différent. A cela s'est ajoutée la déliquescence de la place industrielle suisse: des

milliers d'emplois du secteur secondaire ont disparu, pendant que le secteur tertiaire se développait à grande vitesse. Dans ce secteur, les employés sont traditionnellement beaucoup moins organisés que dans le secondaire ce qui a réduit considérablement l'influence syndicale. Parallèlement à ces bouleversements, les patrons ont durci le ton et rendu le dialogue social plus ardu.

S'adapter ou disparaître

Confrontés à une érosion constante du nombre de leurs adhérents, ceux-ci ont pris des mesures. Le syndicat du bâtiment et du bois et celui de la chimie et du textile ont montré la voie il y a douze ans en fondant le Syndicat Industrie et Bâtiment (SIB), qui a tout de suite gagné une réputation de combativité inhabituelle au pays de la paix du travail. Le SIB s'est allié au syndicat de l'horlogerie, de l'artisanat, des machines et de la métallurgie (FTMH) pour fonder unia au milieu des années nonante, afin d'organiser les employés du secteur tertiaire. Le mouvement a fait tache d'huile du côté de l'autre «pôle syndical» suisse. Travail.suisse s'est récemment créé autour des syndicats chrétiens, confrontés à une érosion de leurs membres plus spectaculaire encore et à un manque flagrant de relais politiques. Parallèlement à ces concentrations, la politique conventionnelle a repris du poil de la bête: de nouvelles CCT ont été conclues dans des secteurs qui n'en avaient pas, par exemple dans les anciennes régies fédérales pour remplacer les statuts de fonctionnaires. La

conclusion des accords bilatéraux a aussi redonné de l'importance aux CCT.

Une maison commune

Cette politique de renforcement syndical atteindra une nouvelle étape le 16 octobre, lors de la fusion du SIB, de la FTMH, de leur «filiale» commune unia, du syndicat des transports, de l'alimentation et de la vente FCTA et de l'Association des Commis de Genève, pour créer le nouveau syndicat UNIA. L'approche est résolument interprofessionnelle. Comme les quelque 200 000 membres de la future UNIA ne conserveront guère leur métier et leur employeur durant la totalité de leur vie active, la nouvelle organisation les accompagnera et les défendra sans qu'ils aient besoin de changer de syndicat de branche. La création d'une

unique centrale syndicale renforcera aussi le poids de négociation des employés, face à un patronat qui, sous l'influence croissante de l'UDC, est de moins en moins enclin à la négociation et se sert de tous les prétextes pour faire pression sur les conditions de travail. Témoin de cette nouvelle donne sociale, l'augmentation du nombre de grèves, dans les secteurs le plus divers.

Mais pour améliorer la situation des travailleurs, il faudra plus qu'un simple regroupement des forces. La nouvelle UNIA devra parvenir à gagner de nouveaux membres et à se développer dans les secteurs économiques en plein essor où le taux d'organisation est très bas, comme le secteur tertiaire ou les nouvelles technologies. Sinon, l'industrie traditionnelle risque bien d'emporter les syndicats dans son déclin. *jcs*

La Maison du Peuple à Berne

C'est vrai, le Volkshaus a été rebaptisé Hotel Bern il y a des années, mais l'esprit reste le même. La société propriétaire s'appelle toujours Volkshaus AG. Elle est propriété des syndicats FTMH, SIB, SEV et a comme autres actionnaires COOP, Nationale Vie et la ville de Berne. A l'occasion d'une récente rénovation de la partie hôtelière, une journée portes ouvertes a donné à chacun la possibilité de visiter l'établissement et de découvrir de nombreux témoignages de ses relations avec le monde des salariés organisés. Dernier élément à considérer: l'Hotel Bern participait le 22 septembre à la journée sans voiture. La restauration sur la Place fédérale lui avait été confiée. Le service aux tables était assuré par des candidats aux prochaines élections communales des listes de l'alliance Rouge-Verte-Centre (RGM) qui affichaient leurs appartenances via leurs vêtements. Ce n'est pas l'étiquette qui compte mais bien l'affirmation de ses convictions. Il y a encore une Maison du Peuple à Berne. Heureusement! *cfp*

Le savoir intéressé

Seule une minorité de salariés, et encore moins de salariées, bénéficient d'une formation continue.

Il faut se former toute sa vie et apprendre à apprendre. Finies les lignes droites et directes du banc d'école à l'établi de l'usine ou au bureau de la banque. La vie professionnelle se fragmente pour des travailleurs polyvalents en apprentissage permanent. L'avenir de l'AVS, de l'économie, ainsi que la cohésion sociale du pays dépendent de la capacité à former et à se former, tout le temps.

Pas de loi fédérale

Or, la formation continue souffre de l'immobilisme politique et d'investissements insuffisants. Sans parler des intérêts à court terme du monde économique. Une loi fédérale fait toujours défaut au milieu du bric-à-brac d'initiatives lancées par les écoles professionnelles, les universités et les caisses de chô-

mage, en passant par le patronat et les entreprises, jusqu'aux syndicats. La Confédération se tient à l'écart, muselée par le fédéralisme, les caisses vides et les lobbies économiques favorables au laissez faire actuel. Malgré le milliard annuel investi par le secteur privé, les 350 millions attribués par l'Etat à la formation continue pâlisent face aux 22 milliards absorbés par la formation de base. Les cantons, à leur tour, avancent dispersés, à géométrie variable. Seul Genève s'est doté d'une loi et soutient des projets pilotes, tels les chèques de formation orientés sur la demande.

Rentable et exclusive

En Suisse, la formation continue touche chaque année à peine 38% de l'ensemble de la population (29% des actifs contre 49% au Danemark ou 44% en Norvège selon l'OCDE), un taux à la baisse depuis le début du siècle sous les coups d'une conjoncture décourageante. Elle demeure un luxe, vite délaissé en période de vaches maigres, où l'on sous-estime ses vertus anticycliques. C'est-à-dire sa capacité à contrer les crises économiques.

Sans surprise, les diplômés et les cadres - entre assurance et finance, santé et social - rafflent la mise, avec de meilleurs revenus à la clé même si, et c'est inattendu, les chances d'avancement n'augmentent pas vraiment et le licenciement menace autant qu'avant, selon les rares études réalisées sur le sujet. Femmes et personnel peu qualifié restent en revanche sur le carreau, migrants compris.

L'offre, privée à 85% (Migros en tête), satisfait les bénéfices immédiats des employeurs - des entreprises d'envergure plutôt que des PME qui court-circuitent les besoins et les projets de formation des salariés. Une fois écumés cours et séminaires dispensés à toute allure, en immersion, le profit au bout, il faut payer de sa poche le loisir d'une formation «improductive» tournée vers le long terme. Bref, la formation continue avantage trop souvent des apprentissages professionnels, voire techniques, à usage limité, tournés vers la performance. C'est le poste qui dicte la formation et non pas la personne qui l'occupe, privée de véritables congés de formation, alors que les conventions collectives pré-

voient deux ou trois jours au maximum, par an. Démotivés, les employés renoncent nombreux aux possibilités de perfectionnement dont ils ignorent parfois l'existence. Quitte à devenir les victimes des restructurations qui renouvellent les équipes plutôt que les compétences. On se rappelle ainsi que la formation vaut de l'or, et la formation continue encore davantage, car elle est certes abondante, mais peu accessible et détournée au profit des employeurs et des entreprises. *md*

André Schläfli et Philipp Gonon, *Formation continue en Suisse: situation et recommandations*, Office fédéral pour la formation professionnelle et la technologie (OFFT) et Office fédéral de la culture (OFC), 1998.

Stefan C. Wolter et al., *Vers un financement de la formation continue orienté sur la demande*, Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE, Rapport de tendance n°7), 2004.

Siegfried Hanhart et al., *La formation professionnelle continue dans les entreprises publiques et privées en Suisse: coûts, avantages et financement*, Programme national de recherche Formation et emploi, PNR43, 2004.

Pourtant ça bouge

La Fédération suisse pour l'éducation des adultes (FSEA, www.alice.ch) se bat depuis 1951 en faveur d'une formation continue pour tous, certifiée et soutenue par la Confédération. Elle milite pour une définition plus large tournée davantage vers les besoins des personnes, salariés ou pas. En effet, la formation continue se borne volontiers, sous la pression des entreprises et des employeurs, à son versant professionnel, intéressé et lucratif. Il faut alors canaliser l'expansion un rien anarchique du marché, qui aiguise tous les appétits, et l'ouvrir vers des abords plus généralistes, de l'employabilité à la socialisation. Le contrôle de la qualité des formations proposées et acquises s'avère primordial (certifications eduQua, Moduqua ou Valida). Car l'improvisation et le dilettantisme sont les pires ennemis de clients, les patrons comme les employés, désorientés et esseulés face à l'abondance désordonnée de l'offre.

Les PME à la traîne

Les personnes peu qualifiées, tout autant que les patrons de PME, profitent rarement de la formation continue. C'est l'une des conclusions d'une étude menée par la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA), l'Université de Trêve (Allemagne) et la Chambre d'Industrie et de Commerce de St.Gall-Appenzell. Plus de mille PME ont participé à la recherche. Quatre sur dix n'ont pas proposé de formation continue ces trois dernières années.

www.alice.ch/001alc_020801_fr.htm

Le citoyen entre crainte et convivialité

Un débat consacré aux places de jeux de la ville de Genève examine le sens de l'espace public dans les centres urbains.

A Genève, dans le hall de l'Uni Mail, les bords d'un bac à sable géant offrent un siège bienvenu aux auditeurs du forum «La ville en jeux» organisé par le Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Le point de départ de cette manifestation qui s'est déroulée les 23, 24 et 25 septembre est la sauvegarde des quelques 120 places de jeux de la Ville de Genève. Fièremment présentées dans un guide distribué à tous les participants, elles sont l'aboutissement d'un projet datant des années huitante. Initié par Guy-Olivier Segond, alors conseiller administratif, le programme «100 places de jeux» se basait sur la concertation des parents, des enseignants et des enfants et visait à fournir des aménagements extérieurs accessibles à tout moment. Vingt ans plus tard, de nouvelles normes de sécurité menaceraient ces installations uniques. Le Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) veut faire appliquer ces normes édictées par le Comité européen de normalisation dont

la Suisse est membre. Toute nouvelle installation, toute modification ou rénovation devrait s'y tenir scrupuleusement. La Ville de Genève ne l'entend pas de cette oreille car ses belles places de jeux ne sont pas du tout conformes aux nouvelles normes. Ce bras de fer entre la commune et le canton est l'occasion rêvée de vilipender le sécuritarisme ambiant et les règlements jugés stérilisants. MM. Manuel Tornare (conseiller administratif de la ville) et Guy-Olivier Segond se sont succédés pour plaider l'apprentissage du risque et une application souple de normes qui vont, selon eux, à l'encontre du bon sens. L'auditoire n'a pas besoin d'être convaincu.

Jouer à la ville

Dans un contexte où il s'agissait prioritairement de faire de la place aux automobiles, créer des places de jeux était innovant. Aujourd'hui la dynamique s'est inversée et la mode est à la «réappropriation de la ville». Les terrains de jeux, même uniques, sont des lieux délimités et contrô-

lés. Les revendications actuelles portent sur l'espace public dans son ensemble. Ouste les automobiles, place aux enfants! Ulrich Schäler, directeur du Musée suisse du jeu, plaide ainsi pour que la ville entière (re) devienne un terrain de jeu. Le débat porte alors sur les aménagements urbains permettant d'accueillir des personnes de tout âge. De manière significative, les élèves de la Haute école d'arts appliqués (HEPP) et de l'Institut d'architecture (IUAG), invités à réfléchir sur la place de jeux «idéale», ont travaillé sur des installations extérieures insérées dans un espace conçu comme une place ou un parc public. Le forum nous entraîne ici au cœur de la contradiction contemporaine: d'une part nous supportons de plus en plus difficilement les autres dont les comportements nous font craindre pour notre sécurité et notre confort; d'autre part nous souhaitons d'avantage d'espaces permettant à tous d'être ensemble. Le forum «La ville en jeux» a le mérite de ne pas avoir esquivé cette ambivalence. *cf*

La presse gratuite connaît ses lecteurs

Blick n'accepte pas que le quotidien le plus lu de Suisse soit le gratuit *20 Minuten*. C'est compréhensible car les conditions de publication sont différentes. Mais il faut bien admettre que les quotidiens gratuits, selon la formule venue de Scandinavie, sont lus par de nombreux pendulaires et aussi par toujours plus de sédentaires de tous âges. Financés par la publicité, ils ont exigé une grosse mise de fonds des investisseurs. Plus ou moins volumineux selon les rentrées publicitaires, ils publient l'essentiel de l'actualité, pas seulement politique mais aussi économique et culturelle. Ils tiennent compte des diversités locales (quatre éditions régionales). Ce sont des journaux vite lus et pourtant complets. Les commentaires sont rares, ce qui satisfait ceux qui n'aiment pas qu'on leur fasse la leçon sur ce qu'ils doivent penser. Peut-être y au-

rait-il une place pour un journal compact payant, mais en attendant que le marché soit prêt, les quotidiens gratuits sont arrivés et il sera difficile de les déloger.

Depuis un certain temps je «fais le facteur» pour quelques habitants de mon immeuble. Au début il n'y avait qu'un intéressé, puis deux et maintenant six et tous d'un certain âge, en général abonnés à au moins un journal en plus de *20 Minuten*. Dans trois cas, les mots croisés sont une raison de leur intérêt. Voilà pourquoi les éditeurs de journaux payants ont intérêt à chercher la motivation de leurs lecteurs. Une recommandation qui vaut aussi pour les éditeurs qui s'adressent à un lectorat de gauche. On a tant de peine à discerner ce qui permettrait à un grand journal populaire de prospérer, sans avoir à intégrer l'abonnement dans une cotisation syndicale. *cfp*

Au commencement, la parole

L'auteur alémanique joue le plus sérieusement du monde avec les mots et les paroles allumant une apocalypse de sons et de sens.

Christian Uetz a laissé derrière lui les catégories professionnelles des gens de lettres. Il ne voulait être ni auteur dramatique, ni romancier, ni essayiste, ni poète, ni lyrique, mais: lourique. «Je suis un lourique. / Ce que je corne sont des louries. / Car louries sont houis de rien. / Je lourise.»

«Lure/lourie»: ce qui semble désigner un instrument à vent du Moyen Âge (la loure, une sorte de cornemuse, ndr) se révèle un genre littéraire, et celui qui, comme Uetz, s'est voué à ce genre, est un lourique. Son travail laisse beaucoup de marge aux paroles elles-mêmes, car ce sont elles qui créent le lourique. Ce qu'elles lui doivent est au moins égal à ce que lui-même leur doit. «Les paroles, d'où les crées-tu? / Je ne les crée pas / ce sont elles qui me créent. / Elles me créent, me fabriquent, sont moi-même. / Mais elles ne créent pas non plus ni ne fabriquent / et rien de rien de rien, / c'est surtout cela qui est important. / Oui vraiment.» Uetz est obligé de reconnaître l'autorité du mot alors même qu'il veut la mettre en question. La puissance supérieure de la consonance fait

capoter la question. Le mot est d'abord et surtout sonorité. Ce qui compte au premier chef, c'est sa qualité phonétique qui, par son potentiel d'associations, exerce sur le poète une «contrainte sonore», «Klangzwang» irrésistible. Dans le mot un sens supérieur se manifeste, qui est d'abord accessible à l'oreille; comprendre un mot veut dire ici «commuter» (*versdrehen*).

Des cascades sonores

Le fait que Uetz s'abandonne au mot - est obligé de lui céder - fait de ses lectures un événement. On ne peut pas ne pas l'écouter, dit-on à juste raison. Sa performance verbale a peu de rapport avec ce que nous appelons communément lecture. Il ne lit pas, il déclame, à un rythme infernal, par cœur, la prose aussi. Sa récitation a quelque chose d'extatique. Sans cesse il est en mouvement, arpente la salle comme un tigre tandis que les cascades de paroles jaillissent de lui, passant abruptement de l'allemand à son dialecte thurgovien.

Même si l'élément musical domine, le sens n'est jamais coupé du son. Au contraire, il y a poésie quand «sens et son» agissent de concert. Quand la pratique poé-

tique de Uetz casse les paroles elles-mêmes, c'est d'une manière qui, loin d'en détruire le sens, l'ouvre. Le mot se déploie en une polyphonie qui rend audible ce qui jusque-là n'était pas entendu. Uetz ausculte les mots, procédant de façon quasi étymologique, il en décèle les sens seconds par des écoutes productives et fait remonter à la surface ce qu'ils cachent de refoulé. «Enghell», (*clair et resserré*, mais aussi «Engel»: *ange*), «dunkhell» («dunkel»: *sombre*, «hell»: *clair*) «Masochristen» (seul le «r» transforme le masochiste en *masochrétien*), «Hallustziehnationen» (dont la composition fait entendre *hallucination*, mais aussi «Hall»: *le son*; «Lust»: *le plaisir*; «Nation»: *la nation...*), «Glott» («Gott»: *dieu*; et *glotte*).

Un jeu sérieux

Certes, c'est aussi un jeu, mais qui, à tout moment, a conscience de son sérieux. Même le calembour le plus banal renvoie à la dimension profonde qui s'exprime dans le mot avant toute volonté de dire. Le sérieux de cette pratique se montre dans le rattachement explicite de l'auteur à la tradition de la mystique de la langue. Son rapport au mot est de nature religieuse: le mot et Dieu s'approchent au plus près l'un de l'autre et finalement ne sont qu'un. «Au commencement était le Verbe», Évangile de Jean (Jean 1,1). Aucun verset ne lui est plus proche que celui-ci. Cependant il n'est pas simplement cité à la forme affirmative, comme un principe dogmatique, mais lui aussi est pour ainsi dire appliqué à lui-même, maintes fois varié et prolongé. Il n'y a rien avant la parole, mais elle ne parvient pas non plus

à passer outre au mot de «parole».

Le travail de Uetz sur le mot, sur le corps du mot, est voluptueux. Comme la relation du mystique à Dieu, sa relation au mot - en tant que Dieu - a une base érotique. Dans le personnage composite de Don San Juan, combinaison piquante de Don Juan et de saint Jean de la Croix, de l'amateur d'amour physique et du carme sensuellement enflammé de l'amour de Dieu, les deux éléments sont rapprochés. Et comme les textes des mystiques, ceux du très estimé Maître Eckhart par exemple, les textes de Uetz frôlent l'hérésie, soit parce qu'il prend de grandes libertés avec la tradition chrétienne, soit - dans une perspective séculière et athée - parce que, en «inactuel» qu'il se veut, il s'y réfère en permanence. L'éloge tourne au blasphème, l'humilité dévote et l'impudente déification de soi-même vont de pair.

S'il y a bien eu une «renaissance de la poésie suisse de langue allemande» dans les dernières années, alors Christian Uetz y a une part essentielle. À côté et avant les vétéranes de Sabine Wen-Ching Wang entre pensée orientale et pensée occidentale, le demi deuil laconique de Raphael Urweider, le stoïcisme lyrique d'Armin Senser et l'astucieuse poésie pop de Michael Stauffer, c'est avant tout la voix du lourique et de Don San Juan qui a attiré l'attention.

Andreas Mauz
(trad. de Colette Kowalski)

Né en 1963 à Egnach (Turgovie), Christian Uetz a étudié la philosophie, la littérature comparée et le grec ancien. Enseignant pendant plusieurs années à Romanshorn, il est aujourd'hui écrivain indépendant et vit entre Berlin et le Lac de Constance.

Poésie

Luren, Frauenfeld, Im Waldgut, 1993.

Reeden, Frauenfeld, Im Waldgut, 1994.

Nichte, Graz, Droschl, 1998.

Don San Juan, Frankfurt a.M., Suhrkamp, 2002.

Prose

Zoom Nicht, Graz, Droschl, 1999.

Cet article, tiré et adapté du sixième numéro de la *Revue du service de presse suisse* publié en 2004, poursuit la collaboration de DP avec *Feuxcroisés*.
www.culturactif.ch